



## Approbation des programmes du Gabon

Décision adoptée par courriel le 30 mars 2018

EB.2018.03.

Considérant que CAFI a signé une lettre d'intention avec le gouvernement du Gabon le 27 juin 2017;

Considérant que le gouvernement du Gabon a présenté, conjointement avec l'Agence Française de Développement, un descriptif de programme en vue du financement dudit programme;

Considérant que le descriptif de programme a fait l'objet d'un examen indépendant conformément aux termes de référence du Fonds fiduciaire CAFI;

Considérant que le Conseil d'administration a examiné le descriptif de programme, les résultats de l'examen indépendant et les réponses du gouvernement aux remarques de l'examen indépendant, il

Approuve le descriptif de programme et prie le Secrétariat de veiller à ce qu'il soit tenu compte des remarques ci-dessous pour établir une version révisée dudit descriptif avant sa soumission au MPTF-O en vue du transfert des fonds :

### 1. Planification de l'utilisation des terres

a. Mieux expliquer:

- Comment le programme aidera à traduire le plan d'utilisation des terres en politiques et législation et comment il s'articule au niveau infranational (par le biais de plans infranationaux, politiques et décrets), ainsi que les responsabilités institutionnelles;

- Les liens qui existent entre le plan d'utilisation des terres et les plans sectoriels, en les explicitant plus clairement, et comment la planification des terres affectera ces plans, à savoir comment le plan d'utilisation des terres sera mis en application;
- b. Mieux expliquer comment la planification intégrée du développement sera mise en œuvre (à savoir le raccordement routier des sites miniers et l'infrastructure électrique): soit expliquer comment cela se fait soit indiquer que cela n'est pas réalisé (mais que cela pourra bien l'être);
- c. Mieux expliquer comment les expériences pertinentes d'autres pays seront utilisées (dans la région pour la planification des projets et des infrastructures transfrontières et hors de la région dans la planification de l'utilisation des terres en général);
- d. Résolution des conflits d'utilisation des terres :
  - Soit établir un budget et prévoir une activité distincte,
  - Soit indiquer comment seront résolues les difficultés du chevauchement des droits et des contrats (par quel mécanisme, les tribunaux, les instances administratives, arbitration, autre ?) et inclure ceci dans l'évaluation des risques (les différends juridiques sont généralement chronophages, et donc, quelle sera l'incidence sur les plans de travail)
- e. Participation du secteur privé et de la société civile à la Commission Nationale d'Affectation des Terres (CNAT), tout particulièrement pour la résolution des conflits (soit par l'intermédiaire d'organisations industrielles, soit par les personnes impliquées elles-mêmes dans les utilisations conflictuelles des terres telles que les concessionnaires, etc.), aux fins de faciliter la résolution des conflits et d'assurer la représentation de tous les utilisateurs des terres;
- f. La cartographie participative devrait inclure des éléments efficaces de résolution des conflits :
  - Qui a le dernier mot concernant les cartes en cas de conflit entre l'administration et les villages/communautés
  - Comment seront résolues les réclamations éventuelles relatives à des conflits entre les communautés et/ou les villages
  - Meilleure utilisation des travaux ou des exemples existants provenant d'autres pays (tels que ceux issus de la RFUK et de FERN) sur l'évaluation des régimes fonciers et la cartographie des droits
  - Comment veiller au respect des droits de propriété foncière des communautés locales, y inclus ceux femmes et des populations autochtones
  - Expliciter comment le processus d'obtention d'un consentement préalable éclairé (FPIC) sera mis en œuvre
- g. Impacts socio-environnementaux :
  - Revoir l'appréciation selon laquelle le programme ne présente aucun risque
  - Placer la formulation de l'évaluation d'impact sur le développement durable à un stade plus précoce, pour identifier les risques dont les études sous-jacentes peuvent ne pas tenir compte
- h. Faire référence à la révision du Plan National d'Affectation des Terres (tous les cinq ans ainsi qu'il est mentionné dans le Cadre National d'Investissement) et veiller à ce que le mandat en soit donné au CNAT (ce qui ne figure actuellement pas dans le décret)
- i. L'élaboration du mécanisme de réclamation exige davantage de ressources et de temps. S'il n'y a pas de ressources financières disponibles pour cela dans le cadre du projet, préciser que cela pourra se faire dans le cadre d'une autre activité.
- j. Budget :
  - Corriger les erreurs de calcul et les erreurs concernant les postes budgétaires et les activités
  - Modifier le budget si les activités sont remaniées conformément aux recommandations des évaluateurs, par exemple pour la résolution des conflits (pas seulement pour l'élaboration du manuel de procédures)

- k. Analyse des risques – tenir compte des risques suivants :
    - Empiètement sur les droits des populations locales
    - Retards (étant donné que de nombreuses activités sont prévues durant les années 1 et 2
    - Retards ou échec dans la résolution des conflits
    - Autorité du Développement Durable non- opérationnelle
    - Non-transmission des données par les ministères
    - Absence de décret d’application de la loi sur le développement durable
  - l. Ressources humaines
    - Préciser comment les capacités humaines des centres d’information et de consultation de niveau départemental seront suffisantes pour mener des véritables consultations (par opposition à des flux d’information unidirectionnels)
  - m. S&E
    - Mieux préciser les responsabilités des différents acteurs en matière de communication d’information et de voies hiérarchiques (UGP, AFD, CAFI)
2. **Système national d’observation des ressources naturelles et des forêts (SNORNF)**
- a. Réduire les coûts liés à l’achat d’instruments optiques et recourir plutôt aux instruments gratuits et non optiques (radar, drones, etc.)
  - b. Budget :
    - Corriger les erreurs de calcul et les erreurs concernant les postes budgétaires et les activités
    - Pas de cofinancement
    - Modifier le budget si les activités sont remaniées conformément aux recommandations des évaluateurs
    - Envisage d’accroître le poste des instruments non optiques et de réduire les achats de photos
    - Ajouter des sous-activités pour la définition des méthodologies
  - c. Théorie du changement
    - Comment la séquestration peut-elle rester constante après de fortes réductions de la dégradation (dégradation accrue = repousse accrue = séquestration accrue)
    - Plus d’information sur les moteurs actuels et futurs, importance de l’agro-industrie, meilleures cartes indiquant les activités actuelles (ceci figure déjà pour la plupart dans le CIN)
  - d. Méthodologie
    - Employer les nouvelles technologies pour le traitement des images en ligne (moteur graphique Google Earth, Collect Earth, SEPAL) – alimentation en électricité, connexion internet et matériel
    - Outils gratuits à source ouverte (notamment Copernicus et Sentinel 2 ainsi que divers logiciels)
    - Davantage de drones et d’autres outils non optiques, et l’expérience d’autres pays, notamment pour le système d’alerte
    - Décrire l’inventaire des ressources naturelles en annexe
    - Décrire l’interdépendance des activités des tranches 1 et 2 (telles que les zones IRN et HCS dans la planification de l’utilisation des terres) et les différences générales entre les plans de travail pour les activités et les jalons intermédiaires de la Lettre d'intention
      - Mettre à jour le système d’observation des forêts non pas tous les ans mais tous les cinq ans
      - Ajouter d’autres activités (2.1.1 et 2.5.1) pour expliciter les méthodologies et ajouter en général des sous-activités pour décrire les méthodologies
      - Mieux intégrer les initiatives pertinentes et veiller à la comparabilité des résultats (JICA sur l’inventaire forestier, PréREDD, P3FAC, DACWFI2)

- Examiner et décrire en détail la durabilité du programme à long terme (activité 1.11)
- e. Analyse des risques
  - Ajouter les risques liés aux retards d'exécution, au manque de communication entre les organismes, aux conflits durant les activités de cartographie villageoise (recours au consentement préalable éclairé)
  - Modifier la note de risque pour certains risques

### **3. Gouvernance**

Le représentant de CAFI doit faire partie du Comité directeur du programme.

Approuve le transfert de 9 400 000 dollars É.-U. représentant la première tranche de l'engagement pris par CAFI dans la Lettre d'intention et les coûts de l'assistance technique internationale pour les deux premières années du programme.